



PROGRAMME FORMATION

PERMIS A2 - A

Le permis A permet de conduire toutes les motos avec ou sans side-car et tous les trois-roues motorisés quelle que soit leur puissance.

Le permis A : motos de plus de 35kw

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.

1/ PUBLIC CONCERNE pour l'obtention du titre

Un titulaire d'un permis A2 depuis plus de 2 ans peut se voir délivrer, après une formation de 7h, un permis de la catégorie A.

- Etre titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans
- Etre âgé de 20 ans minimum
- Etre titulaire de l'attestation de formation de 7 heures délivrée par auto-école de conduite

2/ PROGRAMME

Cette formation spécifique, de 7 heures, est dispensée par une école de conduite ou une association agréée. À l'issue de cet enseignement, une attestation de suivi de formation sera remise par l'école de conduite.

Elle se compose de 3 phases :

- 2 heures de théorie ;
- 2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau ») ;
- 3 heures de pratique en circulation.

3/ FINANCEMENT ET INFORMATIONS PRATIQUES DE LA FORMATION :

Tarif : Nous consulter pour établissement d'un devis personnalisé

Responsable pédagogique : Thierry SEMPASTOUS

"LA PYRÉNÉENNE"

